



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 89274

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'action du ministère en matière de prévention routière. En effet, le Gouvernement a, depuis cinquante ans, employé divers moyens pour sensibiliser l'ensemble des conducteurs et conductrices français sur les différents dangers de la route. Aujourd'hui, il semble qu'une attitude à risque au volant a été oubliée ces dernières années. Au regard des chiffres de la sécurité routière, 40 % des blessés graves et des morts sur la route ont été contrôlés positifs au test de présence de cannabis dans le sang. Substance dangereuse notamment pour les jeunes qui, à la vue de différents rapports, constituent les plus fréquents consommateurs. La lutte contre cette conduite à risque (sous l'emprise de cannabis) semble avoir été absente des campagnes de prévention routière. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les dispositions éventuellement à l'étude en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89274

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3002